La ville : les lieux, les transports et les directions

Fiche méthode

(Anglais 5e · Le quotidien : lieux, rythmes, saisons · Se repérer dans la ville (A2))

La démarche pour demander et indiquer un chemin

1. J'aborde et je demande : *Excuse me, how do I get to… ? / Is there a… near here? / Could you tell me the way to… ?*

2. Je me mets à la place de celui qui marche : sur le plan, sa gauche et sa droite changent quand il tourne.

3. Je donne les consignes à l'impératif, un verbe en tête (*go, turn, take, cross*), reliées par *First, then, after that, finally.*

4. Je situe le lieu (*on your left, opposite, on the corner of*), puis la distance (*It's a five-minute walk*).

Le réflexe — Excuse me → question → consignes à l'impératif → position → distance → You're welcome.

Cas 1 · Nommer un lieu de la ville

Réflexe — the + nom du lieu ; faux amis : library / bookshop, car park / park.

Exemple 1. Où achète-t-on un dictionnaire ? Où l'emprunte-t-on ?

acheter → *bookshop* ; emprunter → *library.*

You buy it at the bookshop; you borrow it from the library.

Exemple 2. Traduire : « le centre-ville » (britannique et américain)

the city centre (ou *the town centre*) ; aux États-Unis, **downtown**.

Attention — « a parking » → *a car park* ; « the chemist » pour la boutique → *the chemist's.*

Cas 2 · Demander son chemin

Réflexe — Excuse me + question + please ; do ou can avant le sujet.

Exemple 1. Traduire : « Comment aller au zoo ? »

get to + lieu, auxiliaire avant le sujet.

How do I get to the zoo? (ou *How can I get to the zoo?*)

Exemple 2. Traduire : « Y a-t-il un hôtel près d'ici ? »

« Y a-t-il » → *Is there.*

Is there a hotel near here?

Attention — « How I can go…? », « Could you say me…? » → *How can I get… ?, Could you tell me… ?*

Cas 3 · Indiquer le chemin

Réflexe — base verbale sans sujet ; repère avec at ou past.

Exemple 1. Traduire : « Prenez la troisième rue à droite, puis passez devant l'église. »

Take the third turning on the right, then go past the church.

Exemple 2. Traduire : « Ne tournez pas à gauche ici. »

Don't + base verbale : **Don't turn left here.**

Attention — « You go straight on » (consigne) → *Go straight on* ; « all right » → *straight on.*

Cas 4 · Situer un lieu

Réflexe — opposite, next to, near sans of ; in front of, on the corner of, at the end of avec of.

Exemple 1. Traduire : « La pharmacie est au coin de Hill Street et de Park Lane. »

The chemist's is on the corner of Hill Street and Park Lane.

Exemple 2. Compléter : « The gym is ___ the bank. » (en face)

En face → *opposite*, sans *of* : **The gym is opposite the bank.**

Attention — « opposite of the bank » → *opposite the bank* ; « in the end of the street » → *at the end of the street.*

Cas 5 · Transports et distances

Réflexe — by + moyen sans article, on foot ; It takes + durée ; a five-minute walk.

Exemple 1. Traduire : « J'y vais en métro, puis à pied. »

I go there by tube, then on foot.

Exemple 2. Traduire : « Il faut un quart d'heure à vélo. »

It takes a quarter of an hour by bike.

Attention — « by the bus » → *by bus* ; « a ten-minutes walk » → *a ten-minute walk.*

Cas 6 · Mener le dialogue

Réflexe — First, then, after that, finally ; on remercie, on répond You're welcome.

Exemple 1. Répondre à « Thanks a lot! »

You're welcome. (ou *No problem.*)

Exemple 2. Faire répéter poliment

Sorry, could you repeat that, please?

Attention — « Please » en réponse à « Thank you » → *You're welcome.*

Les pièges

- « library » pour une librairie : *bookshop* (*library* = bibliothèque).
- « Go all right » : *Go straight on* (*all right* = d'accord).
- « Turn on the left » : *Turn left* ; mais *It's on your left.*
- « in front the station », « opposite of the station » : *in front of*, *opposite.*
- « by foot », « by the bus » : *on foot* est l'expression courante ; *by bus* sans article.
- Au Royaume-Uni, *a subway* = un passage souterrain ; le métro = *the underground* ou *the Tube.*

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).